

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 5 décembre 2017 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Alain Joubert
Nathalie Lavoie
Ghyslain Phaneuf
Barbara Beugger
Mathieu Beaudry

Sont également présentes, mesdames :

Cynthia Bossé, directrice générale
Christelle Lafourcade, secrétaire au greffe

L'absence du conseiller monsieur Claude Larocque est motivée.

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Projet de bail avec le Théâtre de la Dame de Cœur
- 10.2 Nomination de monsieur Alexandre Landry à titre de directeur-adjoint par intérim au service de sécurité incendie;
- 10.3 Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale spéciale de CHAPEAU ;

- 10.4 Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale spéciale de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) et pour agir au sein de son Conseil d'administration.

Adoptée

440-12-2017

- 1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 14 novembre 2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 14 novembre 2017.

Adoptée

2. Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

1. Procès-verbal de la MRC d'Acton du 11 octobre 2017;
2. Procès-verbal de la régie des déchets MRC des Maskoutains du 21 novembre 2017.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

441-12-2017

Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de novembre 2017 d'une somme de 114 999,28 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 48 335,95 \$.

Adoptée

- 3.2 Dépôt du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1^{er} janvier au 30 novembre 2017 est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

4. Administration

4.1 Adoption du règlement numéro 2017-291 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (2010, c. 27), la Municipalité d'Upton doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'un avis de motion de présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du 14 novembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 2017-291 a été adopté lors de la session régulière du 14 novembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le présent règlement plus de 72 heures à l'avance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le règlement numéro 2017-291 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit adopté tel que rédigé et remplace le règlement numéro 2013-243.

Adoptée

4.2 Adoption du règlement numéro 2010-203-18 modifiant le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou en partie de ses biens, services ou activités;

ATTENDU LES dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des municipalités;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement à l'annexe «A.1» afin d'en compléter le texte pour l'utilisateur occasionnel;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session régulière du 14 novembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 2010-203-18 a été adopté lors de la session régulière du 14 novembre 2017;

443-12-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le règlement numéro 2010-203-18 modifiant le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4.3 Renouvellement d'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBVY)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler notre adhésion à l'OBVY pour l'année 2018;

444-12-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que l'adhésion à l'OBVY soit renouvelée pour l'année 2018 au montant de 50\$.

Adoptée

4.4 Établissement du calendrier 2018 des assemblées

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de la tenue de chacune des assemblées;

445-12-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2018 qui se tiendront le premier mardi de chaque mois (sauf exception) et qui débiteront à 20h :

23 janvier 2018	3 juillet 2018
6 février 2018	21 août 2018
6 mars 2018	4 septembre 2018
3 avril 2018	2 octobre 2018
1 ^{er} mai 2018	6 novembre 2018
5 juin 2018	4 décembre 2018

QU'Un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au *Code municipal du Québec*.

Adoptée

4.5 Dépôt des intérêts pécuniaires du maire

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance de conseil la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Guy Lapointe, maire.

4.6 Demande de commandite de l'Union des producteurs agricoles Montérégie (UPA)

CONSIDÉRANT LA demande de commandite de l'UPA pour la 6^e édition du gala des Agristars le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce gala reconnaît le mérite et l'apport exceptionnel de certains agriculteurs et agricultrices de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE lors de ce gala, un de nos citoyens sera honoré pour ses 35 années d'implication au sein de l'Union des producteurs agricoles Montérégie (UPA);

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

446-12-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la somme de 50\$ soit accordé à titre de commandite.

Adoptée

4.7 Renouvellement du contrat de travail de l'agente à la réception

Madame Nathalie Lavoie se retire de la table des délibérations.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de l'agente à la réception viendra à échéance le 31 décembre 2017;

447-12-2017

CONSIDÉRANT QU'après une évaluation des projets à mettre à terme en 2018, il y a lieu de conserver madame Émilie Hébert à son emploi comme agente de réception;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler le contrat de travail de madame Émilie Hébert comme agente de réception pour une durée de six (6) mois, et ce, jusqu'au 30 juin 2018 aux conditions et salaires négociés.

Adoptée

Madame Nathalie Lavoie revient et prend son siège à la table des délibérations.

- 4.8 Demande de contribution financière pour les activités 2018 du Comité de revitalisation de la Rivière Chibouet (CRRC)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Upton est couverte en partie par le bassin versant de la Rivière Chibouet;

CONSIDÉRANT QUE le CRRC a plusieurs projets pour l'année 2018, dont l'aménagement et le piquetage de bandes riveraines et réduire la présence de pesticides dans l'eau;

CONSIDÉRANT QUE ces projets exigent des fonds et que le Gouvernement du Canada a refusé d'accorder une aide financière à l'organisme;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

448-12-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers

QUE la somme de 50\$ soit versée au Comité de revitalisation de la Rivière Chibouet pour leurs activités 2018.

Adoptée

- 4.9 Embauche de madame Francine Milot, à titre de conseillère spéciale à la direction générale

CONSIDÉRANT LE départ de madame Christelle Lafourcade, secrétaire au greffe;

CONSIDÉRANT QUE madame Francine Milot a accepté un contrat à durée temporaire le temps de trouver une remplaçante;

CONSIDÉRANT L'entente intervenue entre madame Milot et la Municipalité;

449-12-2017

CONSIDÉRANT QUE madame Milot est en poste depuis le 27 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit entérinée l'embauche de madame Francine Milot à titre de conseillère spéciale à la direction générale remplaçante aux conditions établies au contrat de travail;

QUE soit entérinée la signature du contrat de travail par la directrice générale, madame Cynthia Bossé, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

4.10 Nomination d'un substitut lors des absences du maire aux séances de la MRC d'Acton

CONSIDÉRANT QUE le maire est le représentant officiel de la Municipalité auprès de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer un substitut en remplacement du maire lors de ses absences afin de siéger lors des séances de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QU'habituellement le substitut nommé est le maire suppléant;

450-12-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que madame Barbara Beugger, mairesse suppléante soit nommée à titre de substitut afin de représenter la municipalité auprès de la MRC d'Acton advenant l'absence du maire.

Adoptée

4.11 Location d'un photocopieur

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien du photocopieur prend fin le 20 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le photocopieur;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour la location d'un photocopieur pour une durée de 60 mois, soit:

Photocopieur Sharp	Konica Minolta BIZHUB C458
41 pages/minute	45 pages/ minute
4 bacs	4 bacs
Location 60 mois : 180,10 \$	Location 60 mois : 144\$

Frais de service : 0,008 copie en noir 0,075 copie en couleur	Frais de service : 0,007 copie en noir 0,06 copie en couleur
Lecture des deux côtés d'une feuille à la fois	Possibilité de mettre un module brocheuse plieuse pour le Bavard

451-12-20174

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité loue le photocopieur Konica Minolta BIZHUB C458 au montant de 144\$ par mois plus les frais de service. Les taxes applicables sont en sus.

Adoptée

4.12 Conditions salariales et de travail des employés municipaux pour l'année 2018

452-12-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit approuvé le rapport présenté par madame Cynthia Bossé, directrice générale, concernant les conditions salariales et de travail des employés municipaux pour l'année 2018.

Adoptée

4.13 Programme d'aide financière PIQM sous-volet 5.1 – Garage municipal

CONSIDÉRANT LE programme d'aide financière PIQM, sous-volet 5.1 intitulé « Projets d'infrastructures à vocations municipales et communautaire »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton doit louer un garage pour le service des travaux publics ainsi qu'un espace de stationnement pour un camion incendie;

CONSIDÉRANT LE projet de construction d'un édifice comprenant un garage municipal et un espace de stationnement pour le camion-citerne-pompe ainsi que d'un abri accessoire pour l'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton a vendu l'immeuble du garage municipal afin de faciliter l'expansion de l'industrie Burn Brae Farms et que celle-ci est à planifier son expansion ce qui nécessite sa démolition;

CONSIDÉRANT LE plan concept et l'estimé préliminaire des coûts du projet préparés par monsieur Denis Baril, architecte,

et ce, pour une somme de 1 107 750 \$, taxes nettes, incluant les honoraires professionnels et les travaux de génie civil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pourrait recevoir une aide financière de 60% des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière PIQM, sous-volet 5.1 peut être jumelé avec d'autres programmes d'aide financière pourvu que la participation gouvernementale n'excède pas 80% du coût des travaux;

453-12-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et des conseillères:

QUE soit approuvé le projet de construction d'un édifice comprenant un garage municipal, un garage de stationnement pour le camion-citerne pompe ainsi qu'un abri accessoire pour l'entreposage;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles;

QUE la Municipalité s'engage à payer les coûts d'exploitation continus du projet;

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à procéder à la demande d'aide financière proposée dans le cadre du programme PIQM, sous-volet 5.1;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document et protocole d'entente relativement audit programme.

Adoptée

4.14 Autorisation de faire appel aux services professionnels de l'entreprise Techni-Consultant inc.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale madame Cynthia Bossé a besoin de faire appel à des services de consultants pour des mandats spécifiques liés à des projets subventionnés;

454-12-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et des conseillères:

QUE soit autorisée la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à faire appel à l'entreprise Techni-Consultant inc.;

QUE soit autorisé un budget de 4 000\$.

Adoptée

4.15 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement adoptant le budget et décrétant les taux de taxes pour l'année 2018

Avis de motion est donné par madame Barbara Beugger afin de soumettre lors de la session extraordinaire qui aura lieu le mardi 18 décembre à 19h, un règlement afin d'adopter les taux de taxes foncières générales et spéciales, de tarification, des compensations ainsi que le budget pour l'année financière 2018.

4.16 Adoption du projet de règlement numéro 2017-292 adoptant les taux de taxes, de tarification et des compensations pour l'exercice financier 2018

ATTENDU QUE ce Conseil municipal a, ce 18 décembre 2017 adopté le budget de la Municipalité d'Upton pour l'année financière 2018;

ATTENDU QUE ledit budget prévoit des dépenses, autres activités financières et affectations de l'ordre de 2 934 749 \$ et des revenus égaux à cette somme;

ATTENDU QU'une partie des recettes proviennent de taxes et compensations pour une somme de 2 538 443 \$;

ATTENDU QUE l'évaluation totale des immeubles imposables de la Municipalité est de 278 669 100 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil du 5 décembre 2017;

ATTENDU QUE les élus ont reçu plus de 48 heures avant la présente assemblée le projet du règlement 2017-292;

455 -12-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et des conseillères:

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le projet de règlement portant le numéro 2017-292 intitulé « Règlement déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2018 » soit et est adopté.

Adoptée

4.17 Avis de motion modifiant le règlement numéro 98-13 relatif au traitement des élus municipaux.

Avis de motion est donné par madame Barbara Beugger afin de soumettre lors de la session extraordinaire qui aura lieu le lundi 18 décembre 2017 à 19 heures, un règlement relatif au traitement des élus municipaux pour l'année financière 2018.

4.18 Adoption du projet de règlement no. 2017-293 relatif au traitement des élus.

Attendu le « Règlement numéro 98-13 déterminant le traitement des élus municipaux : rémunération et allocation de dépenses »;

Attendu qu'il y a lieu de modifier ledit règlement afin de majorer la rémunération et l'allocation de dépenses versée aux élus municipaux d'Upton;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session régulière du 5 décembre 2017;

456-12-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le règlement numéro 2017-93 relatif au traitement des élus soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de novembre 2017 et des prévisions des dépenses pour le mois de décembre 2017

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de novembre 2017 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de décembre 2017 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

457-12-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de décembre 2017, un budget de 6 780 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée

5.2 Offres de service pour l'ajout de ventilation et la modification du chauffage de la caserne incendie

Retiré

5.3 Embauche d'un pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Benoit Gauthier, recommande l'embauche

de monsieur Kevin Brunelle à titre de pompier à temps partiel de façon permanente;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Kevin Brunelle est un ancien pompier d'Upton déjà formé et ayant une excellente connaissance du service de sécurité incendie;

458-12-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit entérinée l'embauche de monsieur Kevin Brunelle à titre de pompier à temps partiel de façon permanente, et ce, selon les conditions de travail en vigueur;

Que son embauche soit conditionnelle à la réception de sa demande d'emploi;

QUE son embauche soit conditionnelle à la réussite d'une période probatoire de six (6) mois.

Adoptée

6. Transport et voirie

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de décembre 2017

459-12-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de décembre 2017, un budget de 7 300,20\$, plus taxes, pour les travaux à exécuter du Service des travaux publics.

Adoptée

6.2 Travaux réalisés à la place des Loisirs – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

CONSIDÉRANT LES travaux d'aménagement de la place des Loisirs afin de créer un accès sécuritaire au terrain des loisirs à partir de la rue Lanoie;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 20 000 \$ a été accordée à la Municipalité pour l'exercice financier 2017-2018 dans le cadre du PAARRM du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux est de 321 583\$;

460-12-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés lors de l'aménagement de la place des Loisirs pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (MTMDET);

QUE ce conseil confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses prévues pour cet aménagement et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

7. Hygiène du milieu

7.1 Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT LES différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

CONSIDÉRANT QUE pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose aux municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

CONSIDÉRANT L'intérêt de la Municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

CONSIDÉRANT LES articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*;

461-12-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité procède à l'achat des bacs suivants :

BAC VERT (MATIÈRES RECYCLABLES) 340 LITRES	BAC AÉRÉ BRUN (MATIÈRES ORGANIQUES) 240 LITRES	BAC NOIR (RÉSIDUS DOMESTIQUES)	
		360 LITRES	240 LITRES
20	10	10	0

QUE la Municipalité délègue à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat;

QUE la Municipalité conclue avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : garage municipal situé au 720, rue Brasseur à Upton;

QUE soit autorisé le maire, monsieur Guy Lapointe, et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

7.2 Évaluation de la capacité des puits municipaux et de la capacité de l'aquifère

CONSIDÉRANT l'opportunité de procéder à des travaux d'évaluation de la capacité des puits municipaux avant l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la firme LNA Hydrogéologie Environnement a transmis une estimation budgétaire pour les travaux d'évaluation de la capacité des puits municipaux et de la capacité de l'aquifère et ce, pour un montant de 8 747,30\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ 2014-2018);

462-12-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit entériné le mandat accordé à la firme LNA Hydrogéologie Environnement concernant l'évaluation de la capacité des puits municipaux et de la capacité de l'aquifère pour une somme de 8 747,30\$ incluant les taxes applicables;

QUE soit affecté au paiement de ces services professionnels le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ 2014-2018).

Adoptée

7.3 Demande de nettoyage de la branche 1 du cours d'eau Clément- Gaudet

CONSIDÉRANT QUE la Ferme R.F. Senc. demande un nettoyage de la branche 1 du cours d'eau Clément- Gaudet;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal, monsieur Roger Garneau, a constaté que des sédiments obstruent l'écoulement des eaux et empêchent le drainage des terres;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal constate l'urgence d'effectuer les travaux;

463-12-207

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la demande de la Ferme R.F. Senc. concernant le nettoyage de la branche 1 du cours d'eau Clément- Gaudet soit transmise à la MRC d'Acton;

QUE la Municipalité demande à la MRC de considérer cette demande comme urgente afin que les travaux soient effectués en 2018.

Adoptée

7.4 Réhabilitation du puits d'alimentation P-2

Retiré

8. Loisirs, culture et vie communautaire

Aucun sujet à ce point

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2017

Le rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2017 est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Demande de modification aux règlements d'urbanisme

Monsieur le conseiller Ghyslain Phaneuf se retire de la table des délibérations.

CONSIDÉRANT LA demande de monsieur Gilles Phaneuf, propriétaire de Morphan inc, de modifier les règlements d'urbanisme qui touchent les rues de la Promenade et du Notaire situées en zones résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Morphan inc. désire retirer un bout de la rue projetée Robert-Morin entre la rue projetée du Forgeron et la rue de la Promenade dans le but de vendre une partie de l'emprise projetée au propriétaire de l'immeuble situé au 658, rue de la Promenade;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise désire également modifier la rue projetée du Forgeron, déplacer l'accès à la rivière de la rue de la Promenade et modifier l'usage de certains terrains de la phase 2 du développement;

CONSIDÉRANT QUE l'usine d'épuration des eaux ne peut pas accepter une plus grande charge provenant du développement;

CONSIDÉRANT La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme telle qu'éditée à sa résolution numéro CCU-2017-465;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge qu'il est prioritaire de réaliser le projet d'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration des eaux avant de modifier les rues et/ou les usages du secteur puisque de toute façon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques n'accordera pas d'autorisation à Morphan inc. pour la construction ou le prolongement de rues, ni pour tout changement ayant pour effet d'augmenter les charges en eaux usées à la station d'épuration;

464-12-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit retiré le bout de la rue projetée Robert-Morin entre la rue projetée du Forgeron et la rue de la Promenade du plan d'urbanisme et au plan de zonage sous réserve que Morphan inc. soumette à la Municipalité d'Upton un document et/ou plan et/ou devis approuvé par un ingénieur qui indique :

1. Que les infrastructures (aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial et voirie) pourront tout de même se réaliser suite à l'enlèvement de ce bout de rue;
2. Qu'il n'y aura pas de problématique pour la phase 2 du projet, notamment pour les prochaines demandes d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques;

3. Que les rues projetées pourront être réalisées selon un plan de développement formant un ensemble immobilier structuré et viable;

QUE soit refusé le reste de la demande de modification.

Adoptée

Monsieur le conseiller Ghyslain Phaneuf reviens et reprend son siège.

- 9.3 Recommandation au conseil municipal de la part du comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant le règlement sur les dérogations mineures 2002-102

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les dérogations mineures 2002-102 de la municipalité d'Upton est en vigueur depuis le 10 octobre 2002;

CONSIDÉRANT la résolution du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2017-466 recommandant la modification dudit règlement;

465-12-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit modifié le montant à quatre cents dollars (400 \$) à l'alinéa g) de l'article 6 du règlement 2002-102 relatif aux dérogations mineures.

Adoptée

- 9.4 Recommandation au conseil municipal concernant le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme d'Upton 99-47 est en vigueur depuis le 6 juillet 1999;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de modifier ledit règlement par sa résolution numéro CCU-2017-467;

466-12-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient remplacés ou ajoutés les articles suivants :

- Remplacer les alinéas a) et b) de l'article 2.8 par les alinéas suivants :

« il possède un lien de famille immédiate (père, mère, frère, sœur, conjoint, conjointe, enfant et enfant de conjoint ou conjointe) avec le requérant;

il possède un intérêt personnel et/ou pécunier à ce que la demande soit acceptée ou refusée »;

- Remplacer le deuxième paragraphe de l'article 2.14 par le paragraphe suivant :

« À l'exception des élus du conseil, les membres du Comité consultatif d'urbanisme reçoivent une compensation annuelle versée à la fin de chaque année financière de la Municipalité. La compensation est calculée à raison de 40 \$ par participation à une séance ».

- Ajouter un article 2.15.1 à la suite de l'article 2.15 se lisant comme suit :

« Article 2.15.1 Absence d'un membre du Comité

Un membre du Comité qui accumule trois (3) absences consécutives non motivées est automatiquement exclu comme membre du Comité ».

Adoptée

10. Divers

10.1 Projet de bail avec le Théâtre de la Dame de Cœur

467-12-2017

CONSIDÉRANT QU'IL est d'intérêt pour le développement culturel et la vitalité économique de la Municipalité d'Upton de liquider Corporation Honorifique Agréée Propriétaire des Établissements Ancestraux d'Upton (CHAPEAU) au profit de Société Culturelle du Lys inc. (SCL);

CONSIDÉRANT La vente de 2 terrains à la municipalité par CHAPEAU, soit les lots 2 794 337 et 2 794 378 et ce pour la somme de 2\$;

CONSIDÉRANT QUE le bail emphytéotique existant doit être rénové afin de soustraire des lots et ajouter les 2 lots achetés par la municipalité;

CONSIDÉRANT Les droits de CHAPEAU dans le bail emphytéotique cédés à LYS;

CONSIDÉRANT QU' UN acte à produire lequel concèdera un droit de propriété superficière par SCL, l'emphytéote à la Municipalité sur des zones à délimiter de manière qu'elle puisse y faire des constructions et aménagements qu'elle désire en conformité des objectifs du bail;

CONSIDÉRANT QU'IL faudra faire intervenir le créancier hypothécaire afin qu'il approuve tous les actes ci-haut mentionnés;

CONSIDÉRANT LA demande de dispense du droit de mutation de la SCL à l'égard de la transaction à intervenir relativement aux deux (2) lots;

CONSIDÉRANT LA *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (C.D.-15.1);

CONSIDÉRANT LA résolution 284-09-2016 adoptée à l'assemblée du conseil municipal du 6 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ PAR madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit approuvée la démarche réalisée à ce jour par les représentants municipaux siégeant sur les conseils d'administration de SCL et CHAPEAU;

QUE Les honoraires de services professionnels supplémentaires comme mentionné à la correspondance du 28 novembre 2017 de maître Sébastien Gariépy, le tout pour une somme maximale de 5000\$, taxes incluses, soient aux frais de la Municipalité;

QU'Aux fins de l'acte de droits superficiaires soient retenu l'arpenteur de la municipalité et que ses frais soient partagés à part égale entre Upton et la SCL;

QUE les frais de notaire pour l'acquisition des lots 2 794 337 et 2 794 378 soient à la charge d'Upton;

QU'Une contribution équivalente au droit de mutation soit faite à SCL suivant le paiement de ce dernier;

QUE le maire, monsieur Guy Lapointe, et la directrice générale, madame Cynthia Bossé soient mandatés à signer pour et au nom de la Municipalité tout acte, protocole d'entente ou document à ces sujets;

QUE la liquidation de CHAPEAU et la rénovation du bail au bénéfice de SCL soit conditionnelle à l'approbation du bail et de ses amendements ainsi que du projet de fusion des organismes par le contentieux de la Municipalité.

Adoptée

10.2 Nomination de monsieur Alexandre Landry à titre de directeur-adjoint par intérim et de capitaine au service de sécurité incendie.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexandre Landry effectue depuis l'an passé les responsabilités similaires au directeur-adjoint;

468-12-2017

CONSIDÉRANT QUE monsieur Landry est également capitaine;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ PAR madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que monsieur Alexandre Landry soit nommé à titre de directeur-adjoint par intérim et capitaine.

Adoptée

10.3 Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale spéciale de CHAPEAU

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale spéciale de la Corporation honorifique agréée propriétaire des établissements ancestraux d'Upton inc. (C.H.A.P.E.A.U.) aura lieu le 11 décembre prochain;

CONSIDÉRANT Les règlements de C.H.A.P.E.A.U en vertu desquels le Conseil municipal doit nommer aux fins d'une assemblée générale les membres ordinaires ainsi que trois (3) d'entre eux pour siéger au Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la résolution 400-11-2017 de ce conseil;

469-12-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ PAR madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers

QUE les membres ordinaires délégués à l'assemblée générale spéciale de C.H.A.P.E.A.U soient mesdames Barbara Beugger, Nathalie Lavoie et Cynthia Bossé et messieurs Guy Lapointe, Ghyslain Phaneuf et Alain Joubert.

Adoptée

10.4 Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale spéciale de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) et pour agir au sein de son Conseil d'administration.

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale spéciale de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) aura lieu le 11 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, conformément aux règlements généraux de la société, de déléguer les membres ordinaires représentant la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT La résolution 403-11-2017 de ce conseil;

470-12-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ PAR madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers

QUE mesdames Barbara Beugger, Nathalie Lavoie et Cynthia Bossé et messieurs Guy Lapointe, Alain Joubert et Ghyslain Phaneuf soient délégués comme membres ordinaires de la Société culturelle du Lys inc. aux fins de son assemblée générale spéciale.

Adoptée

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 72 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

471-12-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de novembre 2017.

Adoptée

13. Levée de l'assemblée

472-12-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la séance soit levée à 21:00 heures.

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.

